



Maîtrise des vétérans C 50 M (MVC 50 m) couché bras franc pour tous et/ou appuyé pour les SV Dispositions pour la réalisation de la finale Edition 2024

En complément du règlement de la maîtrise des vétérans C 50 m, édition 2024, le comité ASVTS décide ce qui suit :

1. Protection des données au sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (par exemple : nom, prénom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission des données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

2. Organisation

Le comité central charge un membre du comité de l'ASVTS de la réalisation de la finale de la maîtrise des vétérans C 50 m.

3. Finances

La finale d'inscription pour la finale est de CHF 20.-.
Elle est déterminée chaque année par le comité central.

4. Participation à la finale

Tous les tireurs (ou tireuses) qualifiés reçoivent une invitation, pour autant qu'ils se soient annoncés pour une participation à la finale (voir point 5 du règlement MVC 50 m). Le nombre de participants à la finale est fixé chaque année par le comité central ASVTS, en tenant compte de la participation au tir de qualification.

Actuellement les finalistes suivants sont invités :

Catégorie 1 : environ 40 participants

Catégorie 2 : environ 32 participants

Catégorie 3 : environ 24 participants.

5. Programme de la finale

5.1. Tour de qualification

Programme : 20 coups marqués avec les décimales, en 30 minutes y compris un nombre illimité de coups d'essais avant le début du concours.

Position : couché bras franc pour les catégories 1 et 2, couché appuyé pour la catégorie 3.

5.2. Demi-finale

Environ la moitié des mieux classés des trois catégories du tour de qualification participent à la demi-finale. Le programme est identique à celui du tour de qualification.

5.3.Finale

Les huit mieux classés des trois catégories de la demi-finale participent ensuite à la finale.
Programme : 10 coups marqués avec les décimales, commandés selon ISSF 2011. En cas d'égalité les tireurs concernés tirent à nouveau un coup sur commande, jusqu'au moment où les ex aequo sont départagés.

Classement : le total des 20 coups de la demi-finale et des 10 coups de la finale détermine le rang.

6. Distinctions / prix

Les tireurs (ou tireuses) des trois catégories avec le résultat le plus élevé seront désignés champions de la maîtrise des vétérans de l'ASVTS. Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille en or, argent ou bronze. Tous les participants présents lors de la proclamation des résultats reçoivent un prix en nature.

7. Compétence

Des modifications de ces dispositions pour la réalisation de la finale sont de la compétence du comité central.

8. Acceptation

Ces dispositions pour la réalisation de la finale ont été acceptées par le comité de l'ASVTS le 1^{er} mars 2024 à Genève.

Le président :

Jacques Dessemontet

Le responsable de la finale :

Bruno Unternährer